

## L'abbé Renaud, administrateur du diocèse de Nantes

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 15 janvier 2020

Vendredi 10 janvier, le collège des consultants a élu le père **François Renaud** administrateur diocésain, pour le temps de la vacance du siège épiscopal du diocèse de Nantes. Ce dernier invite le diocèse à vivre ce temps d'attente d'un nouvel évêque, dans une espérance joyeuse.

L'abbé François Renaud était membre du conseil épiscopal de Mgr **James** depuis 2012 et vicaire général depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Agé de 57 ans, il est originaire de Vertou. Ordonné prêtre en 1990, il a servi 10 ans au sein de la pastorale des jeunes puis a été membre de l'équipe animatrice du séminaire pendant 13 ans, il y enseignait la philosophie. Il était au conseil de Mgr James depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Dans un courrier il indique :

J'envisage cette fonction d'administrateur diocésain autour de trois points d'attention :

Gouverner le diocèse en gérant les affaires courantes, selon les prescriptions et dans les limites données par le Droit canonique.

Il revient à l'administrateur de présider à la vie du diocèse et de le gouverner, sans toutefois pouvoir engager celui-ci dans des orientations nouvelles qui contraindraient le futur évêque, tant sur le plan pastoral (pas de nominations de

curés, par exemple) que sur le plan temporel (pas de vente des biens du diocèse, ou d'engagement financier de celui-ci).

Représenter le diocèse dans les instances supra-diocésaines.

C'est ainsi que l'administrateur participe aux rencontres des évêques de la Région autour du séminaire Saint-Jean, aux rencontres régulières des évêques de la Province de Rennes, à l'Assemblée plénière des évêques de France, sans oublier la visite ad limina à Rome. C'est également lui qui assure le lien avec la Nonciature apostolique.

Disposer le diocèse à accueillir son nouvel évêque.

Le diocèse est en attente de son évêque. S'il revient à l'administrateur de présider certaines célébrations (comme l'appel décisif des catéchumènes), d'autres peuvent se dérouler sans lui (comme le Triduum pascal à la cathédrale).

Je me permets d'insister sur ce point : il nous faut consentir à l'absence d'évêque. Symboliquement, la cathèdre restera vide ; aucun évêque ne sera mentionné au canon de la messe. Ce « vide épiscopal » peut être une occasion paradoxale de mesurer à quel point le ministère de l'évêque est essentiel à la vie d'un diocèse.

Pour les célébrations où la présence d'un évêque est requise, comme les ordinations ou la célébration de la messe chrismale, nous ferons appel à un évêque voisin ou à un évêque émérite résidant dans le diocèse.

Je m'engage à rendre compte périodiquement au Collège des Consultants de l'administration du diocèse qu'ils m'ont confiée.

Pour vivre cette fonction d'administrateur, j'ai estimé nécessaire de m'entourer de quelques conseillers. Je maintiens la distinction faite par Mgr James entre conseil élargi et conseil restreint.

Sont nommés membres du conseil restreint de l'administrateur :

- P. **Sébastien de GROULARD**
- P. **Serge LERAY**
- P. **René PENNETIER**

Sont nommées membres du conseil élargi de l'administrateur les personnes que Mgr James avait nommées Conseillers épiscopaux :

- M. **Xavier BRUNIER**, diacre.
- Mme **Françoise COCQUEREAU**
- Mme **Anne CRONIER**
- M. **Yves PITTARD**

Ces conseils se réuniront aux dates prévues en début d'année pour les conseils épiscopaux : chaque semaine pour le conseil restreint, chaque mois pour le conseil élargi. Les conseils des doyens auront également lieu aux dates prévues initialement.

Par ailleurs, les délégués épiscopaux deviennent délégués de l'administrateur.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes ces personnes (et particulièrement les pères LERAY et PENNETIER, qui ajoutent cette mission à leurs charges) de leur disponibilité pour servir le diocèse avec l'administrateur.